



DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE

I Cadre de la décision

Mentionner la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, en application de l'article 54.

Autre(s) texte(s) juridique(s) :
Précisez les articles justifiant la décision.

Acte de délégation préalable :
Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade

II Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Nom, Prénom : Sébastien YERNA
- Rang et/ou Fonction : Directeur général
- Entité : Direction générale du Budget et des Finances

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Nom, Prénom : Mathieu WEERTS
- Rang et /ou Fonction : Attaché
- Entité : Service général du Budget

III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Articles de l'AGCF de 1998 ou d'autres textes juridiques	Description
Article 52. - § 1er. 1° b	Pour signer, à raison d'affaires ressortissant à leurs services respectifs, les " bons à tirer " pour le Moniteur belge.
Article 52. - § 1er. 1° c	Pour signer, à raison d'affaires ressortissant à leurs services respectifs, la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission.

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement (Facultatif)

Les suppléants mentionnés recevront copie de la présente.

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Nom, Prénom :
- Rang et/ou Fonction :
- Entité :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Nom, Prénom :
- Rang et/ou Fonction :
- Entité :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- Nom, Prénom :
- Rang et/ou Fonction :

- Entité :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- Nom, Prénom :
- Grade et/ou Fonction :
- Entité :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature

- Date d'entrée en vigueur : 06/01/2020
- Date de fin (facultatif)

Date et signature du subdélégué

06/01/2020



Date et signature de l'autorité délégataire

06/01/2020



Afin de centraliser l'ensemble des informations utiles à la gestion des délégations et d'assurer l'opposabilité des décisions, **l'autorité délégataire fera parvenir l'original de ce formulaire à au correspondant en délégations compétent.**

Ce dernier se chargera de le transmettre au Service des Archives et de la gestion de l'information. Conformément à l'article 7 de l'arrêté du XXXX, le présent acte de subdélégation sera publié sur le site de Internet www.gallilex.cfwb.be endéans les 30 jours à dater de la signature de l'autorité délégataire.

Les modifications en ce compris la date de fin de la délégation (s'il s'agit d'une délégation à durée non déterminée) devront être communiquées au moyen du présent formulaire.

Afin de rencontrer le principe de continuité du service public, en cas de nécessité fonctionnelle, lorsque le bénéficiaire de la délégation est absent, et que les suppléants sont également absents, il est prévu que l'on remonte dans la hiérarchie

Si des précisions sont utiles pour remplir ce formulaire, nous vous invitons à envoyer vos questions à l'adresse : delegations@cfwb.be.